

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

JUIN
2016

CGSP

FGTB Services Publics

CHEMINOTS

72^e année - n°6 - juin 2016 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



**PROPRIETE
PRIVEE**

LE RETOUR DES COMMUNS

DOSSIER :
REGARDS SUR LA PROPRIÉTÉ : P. 4



ÉDITO
C'est un joli nom
Camarade
P. 3



PLAN D' ACTIONS
Plan d'actions du front
commun syndical
P. 6 - 7



CHEMINOTS
Congrès national
Cheminots
12 et 13 mai 2016
P. 9

Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2016 – Revenus 2015

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que :

- la carte d'identité et du code PIN ;
- le carnet syndical en règle de cotisations ;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente ;
- l'avertissement extrait de rôle du précompte immobilier (revenu cadastral) ;
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage ;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, titres services, libéralité ;
- prêt hypothécaire ;
- les congés payés ;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile ;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...) ;
- composition de ménage, handicap + 66 % ;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

Ce service est entièrement gratuit.

Huy

Le mardi 14 juin,

de 9h à 12h et de 13h à 15h,

à la CGSP, rue du Neufmoustier, 8.

Liège

Les lundi 30 mai et mercredi 22 juin,

de 9h à 12h et de 14h à 15h30,

CGSP - Salle Yerna, 2^e étage,

place Saint Paul, 9-11.

À l'attention des affiliés(e)s de la régionale

Welkenraedt

Les jeudi 9 juin et mercredi 22 juin,

de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (Cde José Nicolaye),

à la CGSP, rue de la Gare 14 (1^{er} étage).

Pour les affilié(e)s (actifs et pensionnés) exclusivement aux dates précitées.

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Candidature

Mandat de Secrétaire intersectoriel

Le Bureau exécutif de l'Intersectorielle CGSP de Charleroi, conformément à son ROI, fait appel aux candidatures pour la future vacance du mandat de Secrétaire intersectoriel.

Celui-ci est actuellement occupé par Étienne Libert qui quittera la fonction en date du 1^{er} septembre 2016.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ce mandat doivent, conformément au ROI régional, être présentées par un secteur professionnel.

Les candidatures sont à transmettre par écrit **avant le 10 juin 2016**, à l'attention du

Président régional
CGSP de Charleroi
Barbion Philippe
rue de Montigny 42
6000 Charleroi.

Hainaut occidental

Voyage au Luxembourg

L'Amicale des Pensionnés organise un voyage au Luxembourg les 24 et 25 août 2016.

Visites du château de Viander - repas à Echternach et visite guidée - nuit à l'hôtel et petit déjeuner - visite et dégustation aux caves B. Massart - visite de la serre aux papillons - déjeuner croisière sur la Moselle - visite en petit train de Luxembourg.

Prix : 215 €/pers. pour nos affiliés (230 €/sympathisants).

Inscriptions pour le 1^{er} juillet au plus tard.

Renseignements complémentaires sur demande à la régionale le lundi matin et le mardi après-midi de 14h à 16h.



C'est un joli nom **Camarade**

C'est un joli nom Camarade
C'est un joli nom tu sais
Qui marie cerise et grenade
Aux cent fleurs du mois de mai
Pendant des années Camarade
Pendant des années tu sais
Avec ton seul nom comme aubade
Les lèvres s'épanouissaient
Camarade Camarade

C'est un nom terrible Camarade
C'est un nom terrible à dire
Quand, le temps d'une mascarade
Il ne fait plus que frémir
Que venez-vous faire Camarade
Que venez-vous faire ici
Ce fut à cinq heures dans Prague
Que le mois d'août s'obscurcit
Camarade Camarade

C'est un joli nom Camarade
C'est un joli nom tu sais
Dans mon cœur battant la chamade
Pour qu'il revive à jamais
Se marient cerise et grenade
Aux cent fleurs du mois de mai

La chanson « Camarade » a été interprétée par Jean Ferrat

REGARDS SUR LA PROPRIÉTÉ

- Pour sa troisième saison, la CGSP wallonne a envisagé de faire graviter son cycle autour de trois substantifs : « Propriété, Temps et Gratuité » et d'explorer ainsi les liens et les articulations entre ces trois termes dans le cadre de la lutte contre le capitalisme. L'idée est de passer ces trois substantifs au crible d'une analyse critique illustrant un versant négatif et positif.

C'est ainsi que le 27 octobre 2015, nous nous sommes penchés sur la question de la propriété avec les regards croisés de Graziano Pestoni, responsable syndical du SSP/VPOD de 1978 à 2006 (dans le Tessin) et auteur de *Privatisations, le monopole du marché et ses conséquences* et de Pierre Crétois, chercheur associé au Sophiapol et enseignant contractuel à l'Université de Tours, coordinateur de l'ouvrage *État social, propriété publique et biens communs*.

LA PRIVATISATION, C'EST LE VOL !

Graziano Pestoni évoque principalement les travers de la privatisation des services publics en Suisse, mais il ausculte également la vague de privatisations en Europe et dans le monde. Il rappelle ainsi que le Chili de Pinochet, une dictature donc, a véritablement été le laboratoire économique des *Chicago Boys* rassemblés autour de Milton Friedman et il pointe également du doigt le rôle prépondérant, au niveau européen, de la directive sur la transparence promulguée en 1980 qui, par son interdiction des subsidiations croisées a littéralement constitué le point de départ du processus de libéralisation et de privatisations.

Il classe également les acteurs principaux en trois catégories : les *rapaces* (les institutions financières notamment), les *mercenaires* (le monde politique, les journalistes) et les *modernistes* (celles et ceux qui vantent et vendent ces privatisations sous le couvert de la modernisation à tous crins). Un autre argument fallacieux souvent utilisé pour faciliter cette cession des biens publics est celui de la symétrie des sacrifices : nous sommes tous dans le même bateau, nous avons tous profité de la situation quand tout allait bien, donc, nous devons tous faire des sacrifices.

(Sauf que tout le monde n'est pas sur le pont supérieur, tout le monde n'a pas profité de la même manière et les sacrifices ne sont pas les mêmes pour tous !). Face au catalogue des horreurs que représentent les privatisations en Suisse, Graziano Pestoni souligne toutefois que les syndicats ont malgré tout disposé de la latitude de recourir au référendum révocatoire (la votation est possible sous réserve de l'obtention de 100 000 signatures, 50 000 si l'initiative émane du Parlement). Ainsi, même si l'asymétrie des forces en présence est grande, trois initiatives ont été remportées sur trente ans.

Et pour Graziano Pestoni, « pour parvenir à changer de cap, il convient de remettre la politique au centre des préoccupations : c'est la politique et non les finances qui doit guider l'État ».¹

L'IDÉOLOGIE PROPRIÉTAIRE

Pierre Crétois, pour sa part, a coordonné un ouvrage collectif qui confronte la propriété publique à celle de la propriété commune et des biens communs en se posant la question de savoir si ces derniers, par ou en dehors de la propriété publique, permettraient de sortir de l'impasse du « tout marché ». Le thème des biens communs est pour lui une véritable usine à gaz et si le thème semble être abordé par de nombreux auteurs, son contour flou en fait, si l'on n'y prend garde, un pavillon de complaisance assez aisé. Ainsi, face à un État fortement instrumentalisé par le néolibéralisme, certains auteurs développent autour du commun une approche fortement libertaire tandis que d'autres sont moins radicaux à

l'égard du rôle de l'État en la matière : ainsi, « peut-on réduire l'État, même s'il a subi des transformations dans un sens néolibéral entièrement au statut de coproducteur des normes néolibérales en sorte qu'il faudrait en finir avec lui et passer à tout autre chose ? »²

Pour rappel, c'est au 17^e siècle qu'est apparue l'idéologie propriétaire qui stipulait que n'importe qui pouvait s'approprier quelque chose sans demander de compte à personne et ce qui était approprié était obtenu uniquement par le travail. Dans son acception classique, le droit de la propriété sert à exclure les tiers et à autoriser la production d'un bénéfice économique soit par la vente soit par son exploitation. Les solidaristes ont répliqué à cela que personne n'était ou ne devenait ce qu'il est sans avoir de dette à l'égard de la société et que dans ce cadre-là, l'impôt était la dette payée à la société. Pour les marxistes et les anarchistes, l'État protège les intérêts des

propriétaires ; or, l'État a tout de même permis une certaine émancipation via une transformation de ce même État. En d'autres termes, l'émergence du commun entraîne un

L'État est-il une rustine qui permet de rendre tolérable le maintien des choses en l'état ou est-il un outil permettant de renverser les modes d'appropriation privatifs ?

questionnement sur l'État : celui-ci est-il une rustine qui permet de rendre tolérable le maintien des choses en l'état ou est-il un outil permettant de renverser les modes d'appropriation privatifs ?

L'ÉMERGENCE DU COMMUN

Quoi qu'il en soit, le thème a notamment refait surface suite à des expérimentations menées en Italie (remunicipalisation de l'eau et gestion par les collectivités locales).



L'économiste Elinor Ostrom y voit un mode de gestion collective des biens en définissant des droits d'accès et elle dénombre ainsi des communs environnementaux (eau, air, environnement) mais aussi des biens communs numériques (licences libres...). La question que cette thématique fait surgir est celle des instruments juridiques pour protéger cette conception de la propriété et de l'usage de la propriété précisément au moment où les lignes bougent avec l'apparition de l'économie du partage ou collaborative et avec le retour en force de l'économie sociale et solidaire. Dans ce cadre, le commun pourrait s'avérer utile en ce sens qu'il induit une contestation de l'appropriation privative contraire à la démocratie et qu'il pourrait tenir un rôle dans l'invention de nouvelles formes publiques de solidarité et de protection.

Et dans la foulée, la question qui se pose est celle de savoir comment reprendre la main sur la gestion : le commun permettrait de démocratiser cette dernière puisque les usagers, les riverains sont aussi des parties prenantes. Cette remarque s'applique aussi aux services publics accaparés par l'État et le moment est opportun puisque dans une société d'interaction, l'idéologie propriétaire perd en pertinence. En l'absence de réaction appropriée des

services publics, ceux-ci risquent de se voir attaqués par les intérêts privés et par les tenants de l'axe libertaire.

LE COMMUN, OUTIL DE RÉAPPROPRIATION

Alors que la structure duale du droit occidental a imposé son cadre à la pensée socialiste (propriété publique contre propriété privée) « avec le commun, il ne s'agit plus d'opposer simplement la propriété privée et la propriété publique, il s'agit plutôt de mettre en question pratiquement et théoriquement les fondements et les effets du droit de propriété en leur opposant l'impératif social de l'usage commun »³.

En n'étant pas une conception alternative de la propriété mais une alternative au droit de propriété en tant que tel, le commun peut être un outil pour contester l'idéologie propriétaire et les mécanismes fonctionnant sur la marchandisation alors que la propriété a été naturalisée et rendue telle au fil du temps. Pour le dire autrement, « la propriété nous a rendus idiots : elle nous a conduits à nous concentrer sur l'appropriation des ressources plutôt que sur les fonctionnements et les accomplissements humains dont ces dernières sont supposées être vectrices. »⁴

En somme, le principe du commun est la condition de possibilité dans laquelle

les biens deviennent réappropriables et par là, il rend possible une résurgence des principes de l'État social contre l'accaparement privé.



1. Graziano Pestoni, « Privatisations, le monopole du marché et ses conséquences », Lausanne, Éditions d'En Bas, 2015, p. 105.
2. Serge Audier, « Le Commun contre l'État : sur le débat italien autour des "biens communs" et du "commun" », in Thomas Boccon-Gibod et Pierre Crétois, *État social, propriété publique et biens communs*, Lormont, Éditions du Bord de l'eau, 2015, p. 51.
3. Pierre Dardot et Christian Laval, « Propriété, appropriation sociale et institution du Commun », in Thomas Boccon-Gibod et Pierre Crétois, *op. cit.* 2015, p. 72.
4. Pierre Crétois et Caroline Guibet-Lafaye, « Y a-t-il une alternative à la conception exclusiviste classique du droit de propriété ? Une théorie inclusive de l'appropriation ? » in Thomas Boccon-Gibod et Pierre Crétois, *op. cit.* 2015, p. 115.

Plan d'actions du front commun syndical

La CSC, la CGSLB et la FGTB réagissent aux mesures antisociales de ce gouvernement. La CGSP s'inscrit pleinement dans les modalités de ce plan d'action.

Parce que ce gouvernement mène des politiques d'austérité « deux poids, deux mesures » qui font peser tous les efforts sur les travailleurs, avec ou sans emploi, en épargnant le capital.

Parce que ce gouvernement a décidé de calculer la durée de travail sur une base annuelle, voire plus. La semaine de 38 heures sera *de facto* supprimée. Cette mesure a pour seul objectif de permettre plus de flexibilité, de travailler plus sans aucune compensation, si c'est nécessaire pour l'entreprise. Et ce, en dehors de toute concertation sociale et donc de toute protection pour les travailleurs.

Le front commun syndical rappelle que des alternatives existent pour une société plus juste et solidaire :

- sauvegarder et renforcer le pouvoir d'achat via l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales et la liberté de négocier. Tous les indicateurs l'attestent, il n'y a plus de handicap salarial en Belgique,
- préserver une sécurité sociale fédérale forte. Elle seule peut garantir une société solidaire,
- offrir des services publics accessibles et de qualité. Ils sont le premier pouvoir d'achat des citoyens,
- investir dans une relance et des emplois durables. Ils sont les moteurs de l'économie et les garants du bien-être des citoyens,
- mettre en œuvre une justice fiscale. Pour être juste, cette fiscalité doit mettre à contribution tous les revenus, y compris ceux du capital,
- réduire collectivement le temps de travail, avec maintien du salaire et embauches compensatoires. Seule la réduction collective du temps de travail a permis et permettra de créer de l'emploi pour tous. Elle permettra également aux travailleurs âgés de travailler dans de meilleures conditions.



Plan d'actions

Mardi 24/05/2016 : manifestation fédérale interprofessionnelle en front commun

Mardi 31/05/2016 : manifestation des services publics en front commun soutenue par le privé

Du 20/06/2016 au 24/06/2016 : sensibilisation dans les entreprises

Vendredi 24/06/2016 : grève nationale FGTB

Jeudi 29/09/2016 : manifestation fédérale interprofessionnelle en front commun

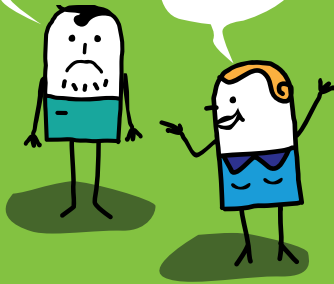
Vendredi 7/10/2016 : grève générale en front commun

Entre le 25/05/2016 et le 17/06/2016 : actions à thèmes

Infos FGTB 3 mai 2016

D'accord mais pour moi, ça ne va quand même rien changer...

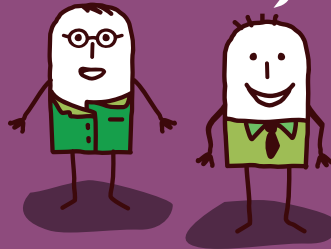
Ah si, quand même !



PLUTÔT QUE DE FAIRE DES ÉCONOMIES, NOUS ENTENDONS UTILISER LES RECETTES NOUVELLES POUR CRÉER DES EMPLOIS dans le secteur public, investir davantage dans les infrastructures, les transports publics, l'enseignement et la sécurité, dans les soins de santé de qualité, accessibles à tous. Nous voulons également du travail pour tous et à tout âge. Une sécurité sociale forte assurée par un financement adéquat. Nous voulons des services public proches du citoyen et répondant aux nombreux besoins de la population.

OK, c'est important pour mes services publics. Mais qu'en est-il de mon salaire et de ma pension ?

Là aussi, cela fera une différence !



NOUS VOULONS GARANTIR UN EMPLOI DE PROXIMITÉ ET STABLE ainsi que le droit à un travail pour tous. Il faut exempter de l'impôt une plus grande partie des revenus de ton travail. Et il faut ramener l'âge de la pension à 65 ans. Il faut à nouveau permettre à celles et ceux qui ont commencé à travailler très jeune ou qui exercent un métier lourd, d'arrêter de travailler plus tôt et il faut étendre les conditions qui permettent de faire une pause dans sa carrière. Il faut charpenter solidement le financement de la pension légale.

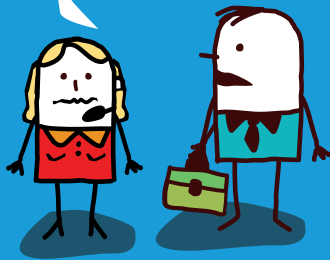
Services publics ! 11.000.000 de gagnants chaque jour !



CGSP
FGB Services Publics
L'Économiste, ce n'est pas le plus fort

Un trou de 2,3 milliards dans le budget fédéral ? Et nous ne sommes qu'en avril !

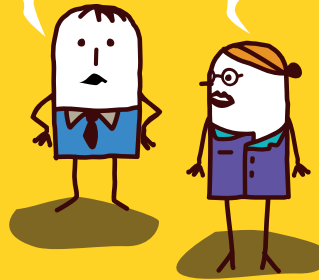
Faut pas demander ce que ce sera en décembre ! Nous sommes au bord du gouffre !



ON REMET LE COUVERT, malgré les politiques d'austérités, les budgets sont en déficit. Envoyés les promesses électorales, quels remèdes vont-ils encore nous appliquer ? Encore plus d'économies, moins de services publics et nous faire payer plus encore !

Et pourtant, nous avons déjà donné plus de 6 milliards d'euros au gouvernement !

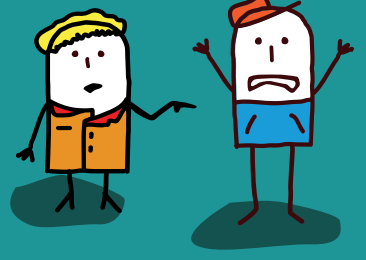
Ah bon ?



TOUT COÛTE PLUS CHER : ENSEIGNEMENT, CRÈCHE, TRANSPORTS PUBLICS, ÉNERGIE, EAU, ETC. Dans le même temps, ton salaire et les allocations familiales diminuent à cause du saut d'index. Ils s'attaquent aux plus faibles : aux malades, aux demandeurs d'emploi et aux pensionnés. Et le fameux tax shift ? Il te rapporte moins que ce que tu as dû déboursier par ailleurs.

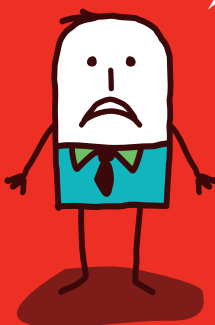
Comme tu vois, on a déjà donné, plus qu'il ne faut

Mais qu'a-t-on fait de cet argent ?



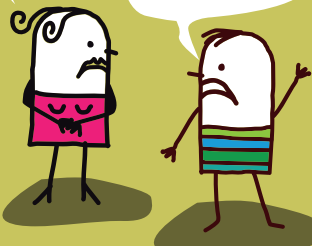
AVEC NOS SOUS ILS FONT DES CADEAUX AUX PATRONS ET AUX ACTIONNAIRES. Moins de cotisations pour la sécurité sociale sans obligation de création d'emploi. Le gouvernement se demande même s'il va récupérer 600.000.000 d'Euros auprès des multinationales dans le collimateur de l'Europe...

Envie de participer à un jeu où vous avez 100% de chance de perdre ?



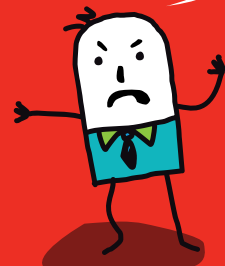
OK mais que peut-on y faire ? si il n'y a pas d'argent, faut bien faire des économies...

On ne peut vraiment pas faire autrement ?



- **UNE FISCALITÉ JUSTE** pour épargner le citoyen.
- Les charges les plus lourdes pour les épaules les plus fortes.
- Moins d'impôt sur le revenu du travail et plus d'impôt sur l'ensemble des revenus.
- Une véritable lutte contre la fraude fiscale et sociale.
- Non aux achats de prestige, comme des avions de chasse par exemple.

C'est jackpot pour le gouvernement tous les jours !



LES PARTIS DE LA COALITION VEULENT NOUS FAIRE CROIRE que les économies sont le seul moyen de résorber le déficit budgétaire. Pourtant, il y a de quoi générer des recettes nouvelles sans que tu aies à en supporter les conséquences. Une fiscalité plus progressive, une imposition basée sur la globalisation des revenus, la suppression des intérêts notionnels et une véritable lutte contre la fraude sociale et fiscale peuvent au bas mot rapporter 15 milliards d'euros par année !

Le service juridique de la CGSP-Bruxelles

Les politiques d'austérité menées en Europe et singulièrement par le gouvernement fédéral belge ont des conséquences désastreuses dans les services publics et font exploser les tensions sociales et le nombre de situations conflictuelles dans le monde du travail. Dans un tel contexte, le service juridique de la CGSP-Bruxelles, toujours plus sollicité, apporte une aide précieuse et efficace aux secteurs, aux délégués et aux affiliés.

Problématiques traitées

Comme son nom l'indique, le droit du travail concerne les relations de travail. Il s'intéresse notamment aux litiges entre travailleurs et employeurs qu'ils soient publics ou privés. Les litiges en questions sont souvent liés à des licenciements pour motif grave, à des licenciements abusifs ou encore à des cas de harcèlement moral ou sexuel.

Des notions aux frontières floues manipulables qui font l'objet d'interprétations contradictoires et qui exigent du juriste une capacité d'analyse qui permettra d'organiser les données d'un dossier au regard du droit pour argumenter et défendre l'affilié.

Les accidents du travail constituent une part considérable des dossiers traités. C'est souvent la reconnaissance de l'accident du travail ou de l'accident sur le chemin du travail en tant que tels qui est à l'origine du litige. Le service juridique est confronté régulièrement à des situations limites : une réunion tendue, une agression verbale, peuvent être à l'origine d'un traumatisme et constituer un accident du travail. Puis il y a l'évaluation des séquelles physiques ou psychologiques, dont l'enjeu est notamment la détermination de l'éventuelle incapacité permanente partielle ou totale subie par la victime. La régularité des contrats de travail, la vérification des rémunérations, la conformité des documents sociaux, les négociations dans le cadre d'un licenciement font également partie du champ d'action du service juridique.

Avec un taux de chômage moyen de près de 20 % en Région bruxelloise, sensible-

ment plus élevé chez les jeunes (moins de 25 ans) aux alentours de 27 %, il n'est pas étonnant que les dossiers liés à cette problématique soient les plus nombreux. Une problématique où pèsent lourd les dossiers des artistes qui, suite à une réinterprétation unilatérale par l'Onem des conditions d'octroi du statut d'artiste, ont perdu le statut particulier qui leur permettait de bénéficier des allocations de chômage malgré le caractère intermittent de leur activité professionnelle.

Fonctionnement

Il s'agit de recevoir les affiliés dont la situation nécessite une intervention juridique. Cette consultation requiert l'accord préalable du responsable du secteur qui aura déjà opéré un premier examen du dossier. Les démarches accomplies par le service juridique visent à tout mettre en œuvre pour obtenir la solution du litige sans recourir à la procédure judiciaire. Des recherches doctrinales et jurisprudentielles permettent souvent d'appuyer efficacement des recours informels ou non contentieux auprès des employeurs, institutions de sécurité sociale et autorités publiques. Environ trois quarts des dossiers sont résolus dans ce cadre. Les autres dossiers, nécessitant un recours en justice, sont confiés à un cabinet d'avocats.

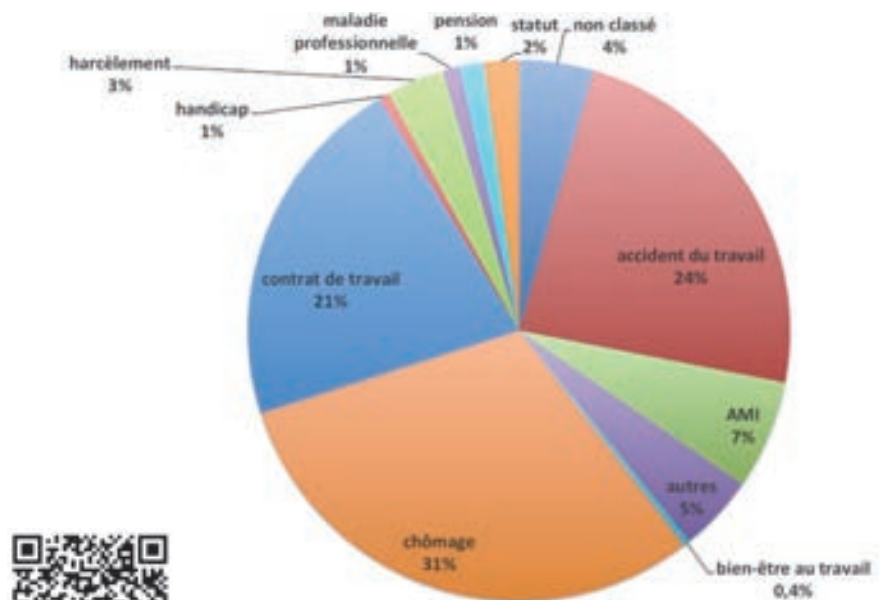
Le service juridique est aussi sollicité directement par les responsables de

secteurs pour toute problématique individuelle ou collective pour laquelle une intervention juridique est indiquée (négociation dans le cadre d'un licenciement, assistance pour une négociation collective, examen de l'évolution législative et jurisprudentielle dans un domaine précis, avis circonstancié sur une question de droit, etc.). Il s'agit d'un travail important et difficilement quantifiable.

Ces matières sont complexes et techniques. Il s'agit d'apprécier des situations particulières où les faits, les intentions, les volontés, sont parfois difficiles à objectiver. Elles nécessitent l'intervention de camarades aux compétences pointues pour que notre syndicat puisse remplir sa mission de défense des travailleurs.

C'est pourquoi la CGSP-Bruxelles a développé son service juridique interne qui traite exclusivement les problématiques liées au droit du travail et au droit de la sécurité sociale et repose sur un juriste, Benjamin Deman et une secrétaire, Marlène Baeyens, sous ma responsabilité. Cet axe important de notre action est d'autant plus utile et pertinent que la situation sociale se trouve sous forte tension.

*Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général de l'IRB-CGSP*



Répartition des dossiers ouverts au service juridique par type de problématique ; période 2011 à 2015 ; total : 365 dossiers



Congrès national Cheminots - 12 et 13 mai 2016



Congrès IRW/RB du 14 avril 2016

Tous les quatre ans, afin de renouveler ses différentes instances, la CGSP secteur Cheminots procède aux élections de ses membres dans le cadre, d'une part, des Congrès régionaux et, d'autre part, du Congrès statutaire de l'IRW/RB.

Un appel à candidature avait été effectué dans la *Tribune* de mars 2016 en ce qui concerne les membres du Secrétariat national ainsi que pour les trois vérificateurs aux comptes.

Le Congrès de l'IRW/RB a donc procédé au parrainage du nouveau Secrétaire général étant entendu que **Serge Piteljon** remettra son mandat à disposition à partir du 1^{er} septembre 2016. Son remplaçant est à présent connu, il s'agit d'**Étienne Libert** actuellement

Secrétaire intersectoriel de la Régionale de Charleroi.

Il a également été procédé à l'élection des nouveaux vérificateurs aux comptes pour les 4 prochaines années. Il s'agit de **Gilbert Larbuisson** (Régionales de Verviers-Welkenraedt), **Gérard Hoebanckx** (Régionale du Centre) et **Wiltz Baudry** (Régionale de Charleroi).

Le Congrès a chaleureusement remercié, pour le travail accompli durant ces 8 ans, les deux vérificateurs aux comptes « sortants et non rééligibles » à savoir : **Jean-Claude Dufresnes** (Régionale de Mons) et **Paul Sandry** (Régionale de Charleroi).

Le Congrès a également parrainé le vérificateur aux comptes francophone pour

le Congrès « national » des 12 et 13 mai 2016, il s'agit de **Gilbert Larbuisson**.

Dans la foulée, les nouveaux membres du Bureau exécutif francophone ont été élus tenant compte des Congrès régionaux. Vous trouverez, ci-dessous, le tableau du nouveau BEF.

À présent, les deux nouveaux vice-présidents du BEF seront élus, comme le prévoit le Règlement d'ordre intérieur de l'IRW/RB, lors d'un prochain BEF.

Serge Piteljon
Secrétaire général

Nouveau « Bureau exécutif francophone »

Présidents des Régionales

Carine Anciaux - Namur
Roland Bastogne - Luxembourg
Coppée Jonathan - Charleroi
Frédéric Vankwikenborne - Hainaut occidental
Jean Demayer - Mons
Frédéric Noel - Welkenraedt
Botterman Philippe - Verviers
Miguel Rubio Gonzalez - Bruxelles
Pascal Secretin - Liège
Slagmeulder Sédrich - Centre

Permanents

Dubois Philippe - Régionale de Bruxelles
Peers Filip - Régionale de Bruxelles
Servais Gérard - Régionale Luxembourg
Coune Thierry - Régionale de V-W
Dubois Francis - Régionale de Namur
Mercier Vincent - Régionale de Namur
Boulanger J-François - Régionale HO
Moers Thierry - Régionale de Liège
Brock Laurent - Régionale de Liège
Durieux Jean-Marc - Régionale de Mons
Chauvenne Bertrand - Régionale du Centre
Decoux Arnaud - Régionale de Charleroi
Itri Giovanni - Régionale de Charleroi

Président BEF

Dubois Francis

Vice-présidents

Prochain Bef

Secrétaire général

Serge Piteljon (jusqu'au 1/09)
Étienne Libert (à partir du 1/09)

Membres « Jeunes »

Jordan Wanin
Isabelle Cadamuro
Mohamed El Handouz
F-Xavier Vandevoort
Hardat Typhanie
Gaetan Laloyaux

Membres « Pensionnés »

Jean-Claude Dufresnes (S-O)
Roger Bayet (S-E)
Pierre Jacquemin (Bxl)

Mandats Districts

Johan Jacobs
Pascal Secretin
Laurence Gelmini
Françq Capelle
Miguel R. Gonzalez

Secrétariat national francophone

Président national
Abdissi Michel

Secrétaires nationaux
Deschaepmeester Claude
Pierre Lejeune
Martin Christian

Praillet Michel (jusqu'au 1/09)

Moers Thierry & Peers Filip
(à partir du 1/09)

Sous-commission paritaire nationale

Compte rendu de la réunion du 20 avril 2016

Avant de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, nous formulons une déclaration au cours de laquelle nous mettons les sujets suivants en exergue :

- les retards de train qui ne sont plus validés pour les agents travaillant dans le cadre de l'horaire variable ;
- l'emploi statutaire qui doit rester la norme ;
- des perspectives d'avenir des agents employés au service des pensions ;
- la possibilité d'un appel d'offres en vue de l'entretien de l'infrastructure au district centre ;
- l'appel d'offres d'Infrabel pour le gardiennage des bâtiments ;
- la situation du personnel de B-Logistics ;
- l'évolution du dossier relatif à l'octroi des jours de crédit ;
- les entretiens individuels menés par les chefs immédiats auprès d'agents absents pour maladie ;
- les procédures d'*assessment* pour les postes de fonctionnaires supérieurs ;
- les conséquences pour le personnel des événements du 22 mars 2016.

Le Président répond :

- que le dossier relatif à la validation des retards des trains a été discuté et approuvé à la CPN du 24 février et que, par conséquent, le principe est acquis.

Néanmoins, il s'engage à ouvrir une discussion au sein de la SCP au sujet des modalités d'application de ces dispositions lors de situations exceptionnelles.

Nous réaffirmons notre volonté de voir aboutir une solution urgente aux problèmes rencontrés par les agents concernés et ce dans les meilleurs délais.

- que l'emploi statutaire demeure la règle dans le respect des dispositions légales.

Néanmoins, afin de faire face à des besoins précis et urgents, des recrutements non statutaires peuvent être réalisés dans la perspective d'organiser des épreuves statutaires par la suite.

- que tous les agents du service des pensions sont nécessaires à l'accomplissement des tâches prévues jusqu'à la fin de cette année. Dès lors, selon lui, il est prématuré d'envisager, aujourd'hui, les perspectives d'avenir pour ceux-ci. Néanmoins, il confirme que toutes les mesures seront prises afin de trouver des solutions au sein d'HR-Rail pour la réutilisation des agents concernés.

Nous ne pouvons pas nous contenter de cette réponse car de trop nombreuses questions restent ouvertes et prêtent crédit aux différentes rumeurs. En conséquence, nous exigeons d'avoir des éclaircissements et compléments d'information quant à l'avenir des agents, il est indispensable, selon nous, de les informer correctement et urgemment quant à la réalité de leur situation.

- que, selon les affirmations du représentant d'Infrabel, il n'existe aucun appel d'offres en vue de l'externalisation des travaux d'entretien de l'infrastructure au District Centre.

Nous prenons acte de cette déclaration mais resterons particulièrement vigilants quant au respect de cet engagement.

- que la SNCB (B-Security) n'a pas répondu à l'appel d'offres lancé par Infrabel au sujet du gardiennage de ses bâtiments ;
- que l'octroi des jours de crédit est adapté en tenant compte des dispositions de l'avis 246HR/2015. Cependant, les modalités d'application ont été « gelées » durant la période des négociations sur le protocole d'accord social. Il précise que, faute d'un accord à intervenir au sein du Comité de Pilotage, celles-ci seront strictement appliquées à partir du mois de mai 2016.
- qu'un projet pilote a été mis en place à la SNCB afin de permettre à certains chefs immédiats (p. ex. pour le personnel d'accompagnement) d'organiser des entretiens avec certains agents malades.

Nous nous insurgeons contre cette initiative unilatérale qui a été prise sans accord paritaire.

Nous rappelons que le taux d'absentéisme au sein des Chemins de fer belges se situe en dessous de la moyenne nationale et que dès lors cette démarche est incompréhensible, vexatoire pour les agents et superflue.

Nous exigeons être étroitement liés au développement de ce projet pilote et surtout que son suivi soit assuré par la SCPN

- qu'un traitement égalitaire est garanti à tous les agents se présentant à des *assessment* dans le cadre de promotion et, ce quel que soit le lieu d'organisation des entretiens ;
- que les situations particulières relatives aux prestations des agents le 22 mars 2016 doivent être soumises à l'examen d'HR-Rail par l'entremise des chefs immédiats.

Enfin, le représentant d'Infrabel tient à communiquer que les 39 BLP actuels seront réorganisés en 7 bureaux répartis à, Antwerpen, Bruxelles, Charleroi, Gent et Liège auxquels s'ajoutent 2 satellites, un à Hasselt, l'autre à Ronet. L'implémentation est prévue pour le 1^{er} septembre 2016.

Des sessions d'information seront organisées en faveur du personnel auxquelles les OR seront conviées.

Ordre du jour

1) Approbation des PV n° 1155, 1156 et 1157

Nous intervenons notamment au sujet de l'organisation d'épreuves passerelles vers des emplois statutaires.

Le Président répond qu'un document à ce sujet sera présenté lors de la prochaine réunion.

Nous formulons encore quelques remarques avant de les approuver.

2) Actualisation de la réglementation concernant les congés de circonstances

Suite aux dernières adaptations au niveau légal des jours de congé de circonstances, et afin d'harmoniser les dispositions règlementaires aussi bien pour le personnel statutaire que non-statutaire, HR-Rail propose d'actualiser la réglementation concernant les jours de congé de circonstances sur base des dispositions légales.

Nous intervenons pour souligner qu'il s'agit bien davantage qu'un simple toilettage de texte et d'une mise en conformité avec les dispositions légales en la matière.

En effet, cette proposition s'inscrit, selon nous, dans la continuité des mesures visant l'augmentation de la productivité puisqu'elle réduit considérablement le nombre de jours de

circonstances auxquels les agents peuvent prétendre.

Nous ne pouvons pas l'accepter.

Le document n'est pas approuvé et sera adapté pour une prochaine réunion.

3) Prolongation du délai de validité des épreuves pour l'accès aux grades d'agent de maintenance (voies) et d'agent de maintenance spécialisé (voies)

Vu la présence de lauréats internes et externes encore en liste pour les épreuves mentionnées ci-dessous et étant donné que le délai de validité de ces épreuves est presque épuisé, HR-Rail propose de prolonger de 6 mois le délai de validité de ces épreuves.

Le délai de validité de l'épreuve pour l'accès au grade d'agent de maintenance spécialisé (voies) :

- annoncée via l'avis 39 H-HR/2014 serait prolongé du 30/03/2016 au 30/09/2016 ;
- annoncée via l'avis 51 H-HR/2014 serait prolongé du 1/04/2016 au 1/10/2016 ;
- annoncée via l'avis 38 H-HR/2014 serait prolongé du 2/04/2016 au 2/10/2016 ;
- annoncée via l'avis 53 H-HR/2014 serait prolongé du 3/04/2016 au 3/10/2016.

Le délai de validité de l'épreuve pour l'accès au grade d'agent de maintenance (voies) annoncée via l'avis 84 H-HR/2014 serait prolongé du 3/04/2016 au 3/10/2016.

Nous intervenons pour demander une prolongation de validité d'un an.

Le Président répond que, compte tenu des besoins et du contingent de 195 recrutements approuvé pour 2016 par Infrabel, tous les lauréats seront installés dans le délai prévu.

Le document est approuvé.

4) Évaluation des épreuves de sélection 2015

Nous prenons connaissance de ce document d'information.

De plus, nous demandons des précisions au sujet du déroulement des épreuves 2016.

Le document est approuvé.

5) Fusion de H-HR 44AM (suivi et contrôle des malades, CRMA Malines) avec H-HR 44A (CRMA Anvers)

Le document est disponible sur notre site www.cheminots.be

Nous intervenons afin de connaître les perspectives d'avenir des autres centres médicaux et l'organisation générale des contrôles des absences pour maladie qui pourrait être externalisée.

Le représentant de Health4Rail répond qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucun autre projet de fusion de CRMA.

Concernant les contrôles des absences pour maladie, il tient à confirmer, d'une part, qu'il n'y a aucune volonté de les externaliser et, d'autre part, que le taux d'absentéisme global des Chemins de fer belges (4,7 %) est en dessous de la moyenne nationale.

Cependant, il précise l'existence d'un projet pilote mené à ce sujet au sein de la SNCB et affirme sa volonté de transparence à cet égard, en associant les OR au suivi de celui-ci.

6) Convention collective concernant l'emploi du personnel non-statutaire au sein des Chemins de fer belges

HR-Rail propose un document reprenant les principes généraux, les conditions d'engagement, les prestations et repos, les conditions de rémunération, les contrats de travail, le bien-être au travail et les avantages sociaux du personnel non statutaire.

Ce document s'assimile davantage à un règlement de travail qu'à une convention collective sectorielle.

Ces éléments sont repris dans un projet de convention collective à soumettre à l'approbation de la CPN.

Nous prenons acte de cette proposition sans l'approuver.

Le document sera adapté et proposé à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

7) Adaptation du RGPS fascicule 548 – Règlement général des relations syndicales

Afin d'adapter le RGPS – Fascicule 548 au Statut du personnel publié par l'avis 228 H-HR 2015, HR-Rail propose le remplacement de :

- Partie II – Chapitre I – Titre I ;
- Partie II – Chapitre II – Titres I et II ;
- Partie III – par. 42, Chapitres I et II – Titre 1 ;
- Partie IV – Chapitres II et III ;
- Annexe ;
- Tableau des suppléments en vigueur au RGPS – Fascicule 548 publié par l'avis 105 H-HR 2014.

Le document est approuvé.

8) Régularisation des primes de productivité du personnel assurant la gestion et la sécurité d'exploitation pour la période du 1/01/2011 au 31/12/2015

9) Système des primes de productivité du personnel assurant la gestion et la sécurité d'exploitation

Ces documents sont disponibles sur notre site www.cheminots.be

10) Conditions d'accès à la fonction de Senior Buyer

La loi du 30 août 2013 relative à la réforme des Chemins de fer belges modifiant la loi du 23 juillet 1926 relative à la SNCB et au personnel des Chemins de fer belges, impose

d'adapter la procédure de sélection des fonctions.

À cette occasion, HR-Rail propose d'apporter certaines modifications en vue d'aboutir à une harmonisation dans les différentes fonctions.

Ce sont les raisons pour lesquelles HR-Rail propose d'adapter l'avis 57 H-HR/2010 portant sur la fonction de Senior Buyer.

Nous prenons acte de ce document sans l'approuver.

11) Étudiants jobistes – Vacances d'été 2016

Afin de pouvoir répondre aux demandes de congé du personnel des Chemins de fer belges pendant les vacances d'été 2016, HR-Rail procédera au recrutement de :

- 684 étudiants jobistes pour la SNCB, 240 étudiants jobistes pour la direction B-Marketing & Sales, 245 étudiants jobistes pour la direction B-Technics, 195 étudiants jobistes pour la direction B-Stations, 4 étudiants jobistes pour la direction B-Procurement & Investments.
- 62 étudiants jobistes pour Infrabel, 43 étudiants jobistes pour la direction I-Asset Management, 5 étudiants jobistes pour la direction I-Finance & Business Administration, 3 étudiants jobistes pour la direction I-Corporate & Public Affairs, 1 étudiants jobistes pour la direction I-Traffic Management & Services, 10 étudiants jobistes pour la direction I-Information & Communication Technology.
- 6 étudiants jobistes pour HR-Rail, 6 étudiants jobistes pour la direction H-Human Resources – Caisse des soins de santé.

Document approuvé.

12) Adaptation de certains programmes des épreuves de sélection des 1^{er} et 2^e groupes - session 2016 (doc. 677/H-HR.132) (2016/34)

Dans la perspective des épreuves de sélection de la session 2016, un certain nombre de programmes prévus dans le cadre des épreuves de sélection des 1^{er} et 2^e groupes sont adaptés à la demande des utilisateurs.

Le document nous ayant été transmis tardivement, nous demandons son report à une prochaine réunion.

13) Intervention rapide en cas de dérangements dans les installations de l'atelier TGV – Forest (B-TC) (doc. 68/H-HR.122) (2016/35)

En raison du contrat de régie signé avec THI Factory, la SNCB a l'obligation d'assurer, à un haut niveau, une disponibilité des installations fixes, des outils informatiques et une présence des membres de l'encadrement en cas de dérangements.

Pour garantir ce niveau d'exigence, la Direction B-Technics met en place un service d'intervention rapide à l'AT TGV de Forest.

Les agents repris dans ce service d'interventions rapides, il est entendu qu'ils sont disponibles en dehors des heures normales de travail afin d'être prêts à intervenir dans des situations particulières de travail.

Ce service d'interventions rapides se compose d'agents volontaires statutaires ou non statutaires de l'atelier TGV de Forest. Ils feront partie du service technique, du service IT ou de l'encadrement.

Par semaine, l'équipe d'interventions rapides est composée de 4 agents : 1 membre de l'encadrement, 2 membres du service technique et 1 membre du service IT.

En compensation des aptitudes particulières que doit posséder l'agent concerné, et en complément aux autres allocations et indemnités réglementaires, il est octroyé aux agents une allocation spécifique dont le montant journalier à 100 % est fixé à 15 € par jour de semaine et 38 € les samedis et dimanches.

Le document nous ayant été transmis tardivement, nous demandons son report à une prochaine réunion.

14) Solde des jours de congé 2015 reportés (2016/36) (uniquement en néerlandais)

Le document d'information présenté démontre que le nombre de jours de congé en retard 2015 à la SNCB est passé de 23 170 jours à 3 353 au 30/04/2015.

15) Modification du cadre B-TR.7 (Freight Services) au 1^{er} mai 2016 (2016/37)

Suite aux nombreux détachements

de collaborateurs de B-TR.7 vers B-Logistics au :

- 1^{er} janvier 2016 = 4 personnel cadre,
- 1^{er} février 2016 = 41 personnel d'encadrement,
- 1^{er} avril 2016 = 228 personnel opérationnel.

La commande de prestations à B-TR.7 par B-Logistics se réduit fortement au 1^{er} avril 2016. Dès lors, il est nécessaire de démarrer le plus rapidement possible la procédure de réutilisation afin de pouvoir reclasser le personnel pour qui aucune prestation n'est plus commandée.

B-TR.7U et B-TR.7^E : 200 postes du cadre à supprimer (détail voir annexe). B-TR.7U et B-TR.7E sont les plus impactés par la diminution de la commande :

Estimation commande LFS 04/2016 (voir tableau 1 ci-dessous)

La SNCB propose de supprimer tous les postes du cadre de B-TR.7E (LFS Liège) et B-TR.7U (LFS Charleroi), excepté 4 postes d'encadrement (voir ci-dessous) afin de permettre à

HR-Rail de démarrer les procédures de réutilisation.

Les 4 postes à conserver (provisoirement) sont nécessaires pour l'encadrement hiérarchique des membres du personnel encore présents et l'exécution/gestion des futures réutilisations.

Des membres du personnel encore présents dans le cadre de B-TR.7, 19 agents à Liège et 27 à Charleroi tomberont hors cadre.

B-TR.7O et B-TR.7W : pas de poste du cadre à supprimer.

Chez B-TR.7O et B-TR.7W des prestations pour environ 200 FTE sont encore commandées. Ce nombre fluctue en fonction du besoin réel sur base du service des trains de marchandises.

Estimation commande LFS 04/2016 (voir tableau 2 ci-dessous)

En fonction de l'évolution des besoins de B-Logistics, la suppression du cadre dans le nord se passera dans une phase ultérieure de la même manière que

Tableau 1. Estimation commande LFS 04/2016

Catégorie	Monceau	La Louvière	Châtelet	Clabecq	Kinkempois	Athus	Total
Sous-chefs	4	0	0	3	0	0	7
Factage	0	0	0	0	1	0	1
Opérateurs conduite	0	0	0	0	0	0	0
Encadrement local	0	0	0	0	0	0	0
Total	4	0	0	3	1	0	8

Tableau 2. Estimation commande LFS 04/2016

Catégorie	Antwerpen noord	Genk	Muizen	Gent Zeehaven	Zeebrugge	Total
Sous-chefs	65,5	0	8	19	10	102,5
Factage	25	0,8	0	9,5	6	41,3
Opérateurs conduite	44	1	3	2	2	52
Encadrement local	1,8	0	0	0	0	1,8
Total	136,3	1,8	11	30,5	18	197,6

dans le sud afin de garantir les chances de réutilisation du personnel à tous les collaborateurs de manière équitable.

Conclusion : gestion séparée de la modification du cadre Nord et Sud au 1/05/2016.

Afin de donner des chances identiques de réutilisation au même moment à tous les collaborateurs, tous les postes du cadre dans le sud, malgré une com-

mande de 8 FTE par B-Logistics, seront supprimés au même moment. Une autre méthode pourrait avoir pour conséquence que les agents assurant des prestations commandées par B-Logistics perdent leur chance et priorité de réutilisation.

Dans le nord, la majorité des collaborateurs actuels sera nécessaire pour assurer la commande de B-Logistics.

Nous prenons acte de ce document d'information et demandons que les Comités de réutilisation concernés soient réunis dans les meilleurs délais.

Pierre Lejeune – Michel Praillet
Secrétaires nationaux

Sous-commission paritaire du 28 avril 2016

Cette sous-commission paritaire supplémentaire ne comportait qu'un ordre du jour limité, nous intervenons cependant en début de séance pour réclamer une solution concernant la problématique de la compensation des retards de trains ayant un caractère exceptionnel, il nous est répondu qu'un document sera présenté lors de la prochaine séance du mois de mai.

Ordre du jour :

1. Complément aux primes de productivité du personnel assurant la gestion et la sécurité d'exploitation pour la période du 1/01/2011 au 31/12/2015.
2. Système des primes de productivité du personnel assurant la gestion et la sécurité d'exploitation.

Ces deux points reviennent en séance après avoir été abordés lors de la réunion du 20 avril dernier.

Nos demandes concernaient les conditions reprises pour le paiement des arriérés au 1/01/2011 :

- avoir fait partie du personnel I-TMS au 1^{er} mars 2016 ou être détaché à I-TMS : le représentant de la Direction Infrabel accepte seulement une adaptation « détaché de ou à I-TMS ». Nos demandes insistantes et répétées pour indemniser les agents ayant presté pen-

dant la période du 1/01/2011 au 31/12/2015 sont rejetées, la Direction Infrabel campe sur ses positions et maintient la date du 1^{er} mars 2016 ;

- indexation du montant de 20/40 € : la Direction Infrabel examinera ;
- introduction dans la formule d'un coefficient : la Direction Infrabel examinera.

Nous refusons d'approuver le dossier tel quel, il figurera à nouveau sur l'ordre du jour de la prochaine sous-commission paritaire le 18 mai 2016.

3. Indemnité de déplacement à l'étranger : révision 2016 : il est proposé d'adapter les taux de l'indemnité de déplacement à l'étranger suivant les dispositions de l'arrêté ministériel publié le premier avril 2016.

Le document est approuvé.

4. Atelier TGV Forest (B-TC) – Intervention rapide en cas de dérangement

Afin de répondre à la demande de THI Factory, un service d'intervention rapide (en dehors des heures de travail normales et sur base volontaire) est proposé pour l'atelier TGV de Forest.

En réponses à nos questions, il est précisé que la rotation s'effectuera sur 12 semaines et que l'indemnité

pour l'utilisation du véhicule personnel sera octroyée.

Le document est approuvé.

5. Prolongation du délai de validité des épreuves pour l'accès aux grades d'agent de maintenance (voies) et d'agent de maintenance spécialisé (voies).

À la demande d'Infrabel, en présence d'un contingent et de lauréats internes, il est proposé de prolonger la validité de ces épreuves jusqu'au 3/10/2016.

Le document est approuvé.

Pierre Lejeune - Michel Praillet
Secrétaires nationaux

Aux Pensionnés et Pré-pensionnés Cheminots de la Régionale de Mons

Le Comité des P&PP de la Régionale organise le **samedi 11 juin 2016** son voyage annuel : Visite de Saint-Joseph Village et la route des Caps des Hauts de France.

- Voyage en car de luxe au départ de Mons ou de Saint-Ghislain (au choix).
- Arrêt en cours de route pour le petit-déjeuner (1 boisson + 1 viennoiserie).
- Visite du « Village St-Joseph » (redécouvrir les échoppes, boutiques, jeux et outils de ce village d'autrefois).
- Vers 12h30 mise en gaité : Picon bière – Picon vin blanc – Ratafia de Champagne – Kir – Pastis : on choisit son apéritif !
- Entrée : Spécialité « terrine du p'tit cuistot » avec son pain cuit au feu de bois
- Plat de campagne : Potje vleesch ou Carbonnade flamande (choix à spécifier lors de la réservation).
- Dessert : Tarte traditionnelle aux pommes et crème.
- Eau, vin rouge, vin rosé, bière pression et café.
- 14h30 départ vers la route des Caps avec arrêt aux Caps Gris Nez et Blanc Nez.
- 17h arrêt à la station balnéaire de Wimereux pour un temps libre.
- 18h départ pour le retour, arrivée vers 20h30.

Horaire :

Mons 7h10 (Place Nervienne) – St-Ghislain 7h30 (rue du Port).

Retour St-Ghislain et Mons vers 20h30.

Participation : 60 € comprenant le voyage en car, le petit-déjeuner, l'entrée au Village, l'apéritif et le repas de midi (boissons comprises).

Inscription : à un des numéros suivants en spécifiant le choix du plat de campagne :

- Françoise Rousseau, 065/34 90 07
- J.-C. Dufraigne, 065/67 92 37
- Albert Mahieu, 065/64 44 46

Acompte : 30 € par participant à verser au compte BE24 0341 9153 3838 de l'Amicale des Cheminots Pensionnés, **avant le 7 juin 2016**

Attention le nombre de participants sera limité aux 53 premiers inscrits.

Invitation cordiale à tous, pensionnés, pré-pensionnés et actifs.

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • C'est un joli nom Camarade
- 4 / Dossier • Regards sur la propriété
- 6 / Plan d'actions • Plan d'actions du front commun syndical
- 8 / IRB • Le service juridique de la CGSP-Bruxelles

Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • Congrès national Cheminots 12 et 13 mai 2016
- 10 / Congrès IRW/RB du 14 avril 2016 / Nouveau « Bureau exécutif francophone »
- 11 / Sous-commission paritaire nationale – Compte rendu de la réunion du 20 avril 2016
- 15 / Sous-commission paritaire du 28 avril 2016
- 16 / Aux Pensionnés et Pré-pensionnés Cheminots de la Régionale de Mons

www.cgspwallonne.be

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11